REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N°69-221/PR-SGG

du 4 Septembre 1969

chargeant le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 5 Septembre 1969, Me Benjamin d'ALMEIDA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Docteur Daouda BADAROU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Septembre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5
MSPAS 2 - Ministères 9 - SGM 10 -
SGG 4 - SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc.5
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - JORD 1.